



STRATÉGIE NUMÉRIQUE

Stratégie de la CDIP du 21 juin 2018 pour la gestion de la transition numérique dans le domaine de l'éducation

La transition numérique insuffle une très grande dynamique au système éducatif. Les cantons anticipent les opportunités et les défis qui en découlent, jouent un rôle actif dans le processus de numérisation et exploitent au mieux celle-ci dans les processus éducatifs et l'organisation de l'éducation.

A travers la présente stratégie, les cantons conviennent d'objectifs en matière de numérisation et d'éducation, qu'ils compléteront dans un deuxième temps par des mesures concrètes pour chaque niveau d'enseignement. Ils se réservent la possibilité de tenir également compte des évolutions futures et conçoivent donc cette stratégie comme un processus.

Les objectifs convenus ici s'inscrivent dans la lignée de la stratégie TIC adoptée par la CDIP en 2007. Les cantons y ajoutent des priorités supplémentaires, telles que l'utilisation pédagogique et didactique des technologies numériques et de leur potentiel pour les processus d'enseignement et d'apprentissage, les compétences TIC à acquérir, la gestion des données générées par la numérisation et les questions de sécurité.

La stratégie *L'éducation et la numérisation* concerne l'ensemble du domaine de l'éducation et de la formation, mais accorde une attention particulière à la scolarité obligatoire et aux écoles du degré secondaire II.

Dans le dessein d'utiliser les technologies numériques dans le système éducatif afin d'aider au mieux et de manière équitable tous les élèves et toutes les personnes en formation à devenir des citoyennes et citoyens autonomes et responsables,

la CDIP se fixe les objectifs suivants:

1 Utilisation des données du système éducatif: protection, sécurité et confiance

Objectif stratégique: clarifier la gestion des données du système éducatif, leur utilisation et les conditions requises pour garantir la sécurité de l'information (confidentialité, disponibilité et intégrité).

Objectifs opérationnels

- 1.1 *La Suisse s'est dotée au niveau national de lignes directrices relatives à l'utilisation des données du système éducatif et à la sécurité de l'information.*
- 1.2 *Les possibilités d'utilisation des données du système éducatif sont pleinement exploitées.*
- 1.3 *Il existe une identité numérique reconnue dans toute la Suisse pour chaque élève et pour chaque personne en formation ou travaillant au sein des établissements de formation. Cette identité numérique apporte une contribution majeure à la sécurisation de l'utilisation des données du système éducatif.*
- 1.4 *Tous les élèves et toutes les personnes en formation ou travaillant au sein des établissements de formation ont accès aux données générées en lien avec leur propre identité numérique et peuvent voir l'utilisation qui en est faite.*

- 1.5 *Il existe une institution mandatée par les autorités cantonales qui s'occupe de l'utilisation des données du système éducatif et de la sécurité de l'information.*

2 Organisation des écoles et responsables d'établissement scolaire

Objectif stratégique: doter les écoles et les responsables d'établissement des compétences et ressources nécessaires pour s'organiser dans le monde numérique en exploitant le potentiel offert par les technologies numériques.

Objectifs opérationnels

- 2.1 *Les responsables d'établissement ont les compétences et les ressources pour guider en permanence ces développements.*
- 2.2 *Le personnel des établissements de formation, les élèves et les personnes en formation ont accès à une offre de base de services cloud et les utilisent.*
- 2.3 *La manière dont les élèves sont équipés d'appareils numériques a été clarifiée (par ex. équipement individuel, utilisation de son propre équipement, financement).*
- 2.4 *Les établissements scolaires utilisent une identité numérique reconnue dans toute la Suisse pour leurs besoins organisationnels et administratifs.*
- 2.5 *La question de l'équipement et de l'utilisation des services numériques ainsi que les aspects liés à l'organisation des écoles sont traités dans le cadre du monitoring national de l'éducation, ce qui permet notamment une observation à long terme (par ex. transformations de l'organisation des écoles) et une anticipation des évolutions.*
- 2.6 *En matière d'organisation et d'administration, les établissements scolaires exploitent les possibilités offertes par les services numériques pour simplifier les échanges avec leurs différents interlocuteurs (parents, offices de l'Etat, services spécialisés, etc.).*

3 Elèves et personnes en formation

Objectif stratégique: s'assurer que les élèves et les personnes en formation acquièrent les compétences nécessaires pour gérer la numérisation et les aider à devenir des citoyennes et citoyens autonomes et responsables dans un monde numérique.

Objectifs opérationnels

- 3.1 *Il existe un cadre suisse de référence pour la compétence numérique, qui est introduit dans les plans d'études.*
- 3.2 *Une attention particulière est accordée à l'équité éducative, et les possibilités offertes par les processus d'enseignement et de soutien individualisés sont exploitées.*
- 3.3 *Les élèves et les personnes en formation disposent de moyens numériques d'enseignement et d'apprentissage appropriés, dont le potentiel en termes d'accessibilité et d'individualisation des processus d'enseignement et d'apprentissage est exploité.*

4 Enseignantes et enseignants

Objectif stratégique: maintenir les enseignantes et enseignants au centre de l'enseignement et de l'apprentissage au sein du système éducatif, également dans le contexte de la numérisation, en les renforçant dans ce rôle lors de leur formation initiale et à travers des cours réguliers de formation continue.

Objectifs opérationnels

- 4.1 Les enseignantes et enseignants et leurs formateurs et formatrices connaissent le potentiel offert par la numérisation et l'exploitent. Ils connaissent la valeur ajoutée des moyens d'enseignement numériques, des médias d'apprentissage et des services numériques et sont capables d'utiliser les technologies numériques de manière ciblée et compétente.*
- 4.2 Les éventuelles évolutions de la profession enseignante liées à la numérisation sont observées dans le cadre du monitoring national de l'éducation.*
- 4.3 Les enseignantes et enseignants sont en contact avec les institutions de formation initiale et continue afin de promouvoir l'innovation pédagogique.*
- 4.4 Les institutions de formation intègrent les innovations technologiques et pédagogiques dans la formation initiale et continue qu'elles proposent.*
- 4.5 Les offres de formation initiale et continue en matière de numérisation et d'éducation sont coordonnées à l'échelle suisse de manière à se compléter.*

5 Recherche et innovation

Objectif stratégique: faire explorer par la recherche le potentiel offert par la numérisation à l'éducation et le valoriser à des fins d'innovation (pédagogique).

Objectifs opérationnels

- 5.1 Les institutions de formation des enseignantes et enseignants sont le lieu privilégié de l'assurance de la qualité de l'éducation. Elles façonnent l'innovation pédagogique avec le concours des autres instituts de recherche et celui des enseignantes et enseignants de terrain.*
- 5.2 La manière dont est assurée la qualité pédagogique des moyens d'enseignement et services numériques a été clarifiée.*
- 5.3 Les données sont utilisées de manière optimale pour améliorer les processus d'apprentissage. Les modalités de l'accès à des fins de recherche aux données issues des processus d'enseignement et d'apprentissage ou aux autres données générées par les services numériques ont été clarifiées. Une coordination desdites activités de recherche et de développement a été mise en place.*
- 5.4 L'impact de la numérisation de l'école (par ex. en termes d'intérêt pédagogique et didactique, sur l'organisation des écoles, l'évolution de l'enseignement ou sur la santé mentale et physique des élèves) fait l'objet de recherches.*
- 5.5 Les conditions nécessaires à l'intégration des résultats de la recherche dans le développement du système éducatif et de l'enseignement ont été créées.*

6 Nouveaux acteurs

Objectif stratégique: institutionnaliser le dialogue avec les nouveaux acteurs, en particulier du secteur privé.

Objectifs opérationnels

- 6.1 *La CDIP a clarifié sa position en ce qui concerne les nouveaux acteurs et les intérêts qu'ils montrent pour le système éducatif.*
- 6.2 *Un dispositif de dialogue a été mis en place avec les prestataires privés de services destinés au système éducatif.*
- 6.3 *Le rôle des éditions scolaires sous contrôle public a été clarifié.*
- 6.4 *La contribution des prestataires privés à une offre de base de services cloud destinés aux établissements scolaires a été clarifiée.*

7 Réseau des autorités de l'éducation et de la formation

Objectif stratégique: rendre les autorités de l'éducation et de la formation conscientes du potentiel offert par la numérisation de façon à ce qu'elles l'exploitent dans leur réseau pour s'améliorer.

Objectifs opérationnels

- 7.1 *Le monitoring national de l'éducation met en lumière les évolutions. Il tire parti des nouvelles sources de données (par ex. relatives à l'utilisation des services numériques et à l'équipement des établissements scolaires) et les corrèle avec les informations qu'il possède déjà. Ces données sont disponibles notamment à des fins de recherche et de développement.*
- 7.2 *Un système national suisse de gestion des connaissances relatives au traitement opérationnel des questions liées à la numérisation a été institutionnalisé, et les services concernés des départements cantonaux de l'instruction publique, des hautes écoles et d'autres organismes (par ex. du secteur privé) y participent. La fonction des services spécialisés existants en matière de TIC éducatives ainsi que leur intégration à ce système ont été clarifiées.*
- 7.3 *Les organes de la CDIP ont institutionnalisé un échange de vues régulier sur la gestion de la numérisation.*
- 7.4 *L'agence spécialisée educa.ch relie son expertise technique aux questions ayant une incidence stratégique à l'attention des organes de la CDIP.*
- 7.5 *Des infrastructures et outils numériques renforçant l'échange de documents, d'informations et de connaissances sont utilisés au sein du réseau.*
- 7.6 *La coopération partenariale avec la Confédération sur les questions liées à la numérisation dans le domaine de l'éducation a été institutionnalisée.*
- 7.7 *Sur le plan international, les échanges sur les questions liées à la numérisation ont été institutionnalisés au niveau technique et stratégique avec les organisations partenaires.*
- 7.8 *Les effets de la transition numérique sur la manière de collaborer au sein de la structure organisationnelle de la CDIP sont observés en continu.*